

**REGULARISATION DE LA PROCEDURE D'EVALUATION
ENVIRONNEMENTALE ET
APPROBATION DU PLAN DE PRÉVENTION
DES RISQUES LITTORAUX (PPRN)**

Enquête publique

Certificat d'affichage de l'avis d'enquête

Le Maire de la commune de
certifie que l'avis d'enquête relatif à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet susvisé, a été
publié par voie d'affichage aux emplacements réservés pour les communications officielles, 15
jours au moins avant le début de l'enquête,
soit à partir du :

et maintenu pendant toute la durée de celle-ci.

Fait à :

le

Le Maire,

Ce Certificat est à renvoyer à la Préfecture à l'issue de l'enquête publique
+ Délibération Conseil Municipal